Beratungsstelle für Unfallverhütung in der Landwirtschaft (BUL)
Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA)
Servizio per la prevenzione degli infortuni nell'agricoltura (SPIA)

Article spécialisé

L'hiver est inévitable mais pas les accidents !

Posieux, le 29 novembre 2026 – Lorsque la neige tombe et que les températures chutent, les risques d'accident augmentent à la ferme comme sur la route. Chaussées glissantes, chemins verglacés et mauvaise visibilité compliquent les travaux du quotidien. En prenant les mesures nécessaires à temps pour préparer ses véhicules, son exploitation et soi-même à l'hiver, on réduit les risques d'accident pour traverser la saison froide en toute sécurité

Rouler en toute sécurité en hiver
Conduire des véhicules agricoles sur la neige et le verglas exige une vigilance particulière. Sur une chaussée glissante, la distance de freinage s'allonge considérablement. La situation s'aggrave lorsque le tracteur et la remorque freinent avec des forces différentes. Il est donc essentiel que le convoi tracteur-remorque soit en parfait état technique et bien équilibré.

A vérifier avant de prendre la route : pneus et freins sont-ils en bon état ? L'éclairage fonctionne-t-il ? Les vitres et les rétroviseurs sont-ils entièrement déneigés et dégivrés ? et le pare-brise ? Une « lucarne » ne suffit pas. En outre, les chaînes à neige peuvent améliorer l'adhérence sur la neige.

La conduite doit également être adaptée. Vitesse réduite, distance augmentée et anticipation sont les maîtres mots. Une prudence particulière s'impose en localité, des personnes peuvent soudainement s'engager sur la chaussée. La moindre distraction peut être fatale, en situation critique. Il vaut donc mieux laisser son téléphone portable en mode silencieux et hors de vue.

Service de déneigement : tout n'est pas permis
Dès les premières neiges, on voit souvent des véhicules agricoles à l'œuvre pour déneiger. Mais tous les tracteurs ne sont pas autorisés à déneiger partout.

Les véhicules munis d'une plaque d'immatriculation verte ne peuvent en principe être utilisés que pour des trajets agricoles. Cela inclut également les travaux de déneigement sur sa propre exploitation (p. ex. cour, accès, chemins de campagne et forestiers). Ces travaux peuvent également être effectués pour d'autres exploitations.


Image © Vatter Gartenbau GmbH, Meisterschwanden

Il en va autrement pour le service hivernal professionnel. Le déneigement des routes publiques ou des zones commerciales nécessite des véhicules homologués à cet effet, avec plaque d'immatriculation blanche. En l'absence ou insuffisance de véhicule professionnel pour déneiger des routes publiques, la commune peut demander une dérogation au service des automobiles pour l'utilisation de véhicules munis d'une plaque verte.

Circuler sans l'autorisation requise expose à des conséquences juridiques et à des problèmes d'assurance. Avant tout premier déneigement, vérifier l'autorisation d'intervention, la couverture d'assurance et le montant suffisamment élevé de la couverture RC auto.

Éliminer les risques de chute autour de la ferme

Les dangers ne se limitent pas à la route. L'accès à l'écurie, les abords de la grange peuvent également se transformer en véritable parcours de glisse en cas de neige et de verglas. Les escaliers verglacés, les passages ombragés et l'eau de fonte gelée sont particulièrement traîtres.

Un service d'entretien hivernal bien organisé permet d'y remédier. Pelles, balais et matériaux de déneigement doivent être à portée de main près des entrées fréquemment utilisées. Les chemins et les escaliers doivent être déblayés régulièrement et les zones verglacées saupoudrées de sable, de gravillons ou de granulés adaptés.



L'emplacement de dépôt de la neige déblayée est également important. Aménagez les dépôts de neige de manière que l'eau de fonte ne s'écoule pas sur les voies de circulation et ne regèle pas à cet endroit. Les feuilles humides doivent être retirées avant même le premier gel. Les endroits menacés par la neige tombant du toit doivent être bouclés à temps.

Comme de nombreux travaux ont lieu tôt le matin ou le soir, un bon éclairage est également indispensable. Des projecteurs LED équipés de détecteurs de mouvement permettent de repérer à temps les zones dangereuses.

Rester stable sur ses jambes

Il suffit parfois d'un seul faux-pas pour faire une chute douloureuse. C'est surtout lorsque l'on est pressé que l'on sous-estime rapidement le danger du verglas.



Des chaussures antidérapantes dotées d'une semelle bien profilée font donc partie de l'équipement hivernal indispensable. Lorsque le sol est particulièrement glissant ou que l'équilibre est compromis, des crampons offrent une meilleure adhérence. Sur les chemins verglacés, il est conseillé de faire de petits pas lents en inclinant légèrement le haut du corps vers l'avant – c'est ce qu'on appelle la « démarche du pingouin ».

Dans les escaliers, il faut systématiquement utiliser les mains courantes. Si vous portez des objets lourds, veillez à garder une bonne visibilité sur le parcours. Dans l'obscurité, une lampe frontale peut offrir une sécurité supplémentaire.

Et même si le travail vous appelle : mieux vaut mettre quelques secondes de plus sur le trajet que d'être en arrêt de travail pendant plusieurs semaines à cause d'une chute.

Bien préparé plutôt que pris au dépourvu

L'hiver revient chaque année. Pourtant, la première neige nous surprend parfois. Préparer à l'avance les équipements et les produits de déneigement, vérifier les véhicules et sécuriser les endroits dangereux de l'exploitation signifie clairement mettre un maximum de chances de son côté.

Nous vous souhaitons un hiver sûr et serein !